



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un, du mois de mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 15/05/2025

PRESENTS : M. Michel LAFONT, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. Jean-Pierre BALAS, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Michel GLINEL, M. Olivier GRASSI, Mme Flavie HERPIN, Mme Sarah IUNG, M. Patrice KARCHER, Mme Nelly LAVILLE, Mme Mathilde LEJEUNE, Mme Cécile LEMARCHAND, Mme Lalia LESAGE, Mme Myriam LETELLIER, M. Didier LHERMITE, M. Mickaël LHOTELLIER, M. Dominique MARIE, Mme Cécile PARENT, Mme Agnès SOLT, Mme Marie THEAULT, M. François THORETTON, M. François TOUYON, Mme Laurence TROLET, Mme Marie-Claude VERGNAUD,

POUVOIRS : M. Jérôme BENOIST à Mme Myriam LETELLIER, Mme Véronique HULMEL à Mme Agnès SOLT, M. Thierry PITEL à M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Sabrina SERGEANT à M. François TOUYON,

ABSENT : M. Benoît VICTOR

Secrétaire de séance : M. François TOUYON

Présents : 28

Votes exprimés : 32

0-1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. François TOUYON est élu secrétaire de séance

1. MAIRE

Le conseil municipal a

1.1. Election du Maire délégué de Sainte Croix Grand Tonne

Cyril AUBERT-GEOFFROY ayant obtenu la majorité requise, est proclamé élu Maire délégué de Sainte-Croix-Grand-Tonne

1.2. Indemnités élus

fixé l'indemnité du maire délégué de Brouay sur la base de l'indice brut terminal de la Fonction Publique au taux de 25,50%,
fixé l'indemnité du maire délégué de Sainte Croix Grand Tonne sur la base de l'indice brut terminal de la Fonction Publique au taux de 25,50%,
fixé l'indemnité du deuxième conseiller municipal délégué sur la base de l'indice brut terminal de la Fonction Publique au taux de 12,20%,

26 voix POUR

2 voix CONTRE (MM. Franck de SAINT ROMAN et François THORETTON)

4 Abstentions (Mmes Cécile LEMARCHAND, Flavie HERPIN, MM. Olivier GRASSI et Dominique MARIE)

2. FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Le conseil municipal a

2.1. Adoption du procès-verbal du 26 mars 2025

à l'unanimité

Départ de Mme Cécile PARENT qui donne pouvoir à Mme Muriel GAGER

2.2. Compte rendu des décisions prises en mars et avril 2025

prise d'acte

2.3. Rapport d'activités 2024

approuvé le rapport d'activités 2024,

à l'unanimité

2.4. Avenant n°1 contrat de territoire entre le département du Calvados et Thue et Mue

approuvé les termes de l'avenant n°1 au contrat de territoire signé avec le Département du Calvados,
décidé de s'engager à respecter les nouvelles modalités définies par cet avenant, notamment les obligations de communication relatives au soutien du Département,

à l'unanimité

3. ENVIRONNEMENT

Le conseil municipal a

3.1. Projet photovoltaïque au sol
adhéré au réseau ECLORE,
précisé que le montant de l'adhésion s'élève à 0,02 euro par habitant soit un peu plus de 120 euros,
décidé d'une prise de participation à hauteur de 200 euros correspondant à deux parts sociales au capital de la société d'intérêt collectif ENERCOOP Normandie,
autorisé le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la prise de participation de la commune dans la SCIC-SA ENERCOOP

31 voix POUR
1 Abstention (M. Michel GLINEL)

4. EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

Le conseil municipal a

4.1. Marché de restauration : attribution
choisi l'entreprise CONVIVIO pour la fourniture des repas dans les restaurants scolaires de la commune,
autorisé le maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise CONVIVIO

à l'unanimité

4.2. Avenant n°1 Bonus Egalim à la convention du tarif à 1€
validé l'avenant n°1 à la convention signée avec l'ASP sur la tarification sociale, pour bénéficier du bonus EGALIM si les conditions sont remplies par le prestataire,
sollicité chaque année auprès du prestataire un bilan achats afin d'alimenter le site MA CANTINE,

à l'unanimité

5. URBANISME

Le conseil municipal a

5.1. Avenant à la convention ORT
approuvé le projet d'avenant à la convention-cadre ORT prolongeant sa durée au 31 décembre 2026,
autorisé le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention-cadre ORT.

à l'unanimité

6. BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Le conseil municipal a

6.1. Acquisition des parcelles le long du Chironne
autorisé le maire ou son représentant à signer les actes d'acquisition desdites parcelles pour un montant de 8€ par m² soit 646,40 € pour l'AI0112 et 632 € pour l'AI0111,
dit que les frais d'acquisition seront à la charge de la commune,

à l'unanimité

7. LE MESNIL-PATRY

Le conseil municipal a

7.1. Nom de rue : lotissement de la Plaine
nommé la voie conformément à la proposition : Impasse des chaumes

à l'unanimité

Michel LAFONT
Le Maire

